

Questions au Feuilleton

[Français]

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION PRÉVOYANT LE CHANGEMENT DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE SAINTE-MARIE EN CELUI DE MONTRÉAL-SAINTE-MARIE

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie) demande la permission de présenter le bill C-604, intitulé «Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Sainte-Marie».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

MODIFICATION PRÉVOYANT LE CHANGEMENT DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE MERCIER EN CELUI DE MONTRÉAL-MERCIER

Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général) demande la permission de présenter le bill C-605, intitulé «Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Mercier».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

MESURE MODIFICATRICE

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale) demande la permission de déposer le bill C-35, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI CONCERNANT L'HYMNE NATIONAL DU CANADA

MESURE CONCERNANT LES PAROLES ET LA MUSIQUE

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications) demande la permission de déposer le bill C-36, intitulé: «Loi concernant l'hymne national du Canada».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 88, 197, 231, 268, 383 à 389 inclusivement, 401, 730, 818 et 895.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

EMPLOI ET IMMIGRATION—LES PERMIS MINISTÉRIELS

Question n° 88—**M. Cossitt:**

1. Combien de permis ministériels ont été émis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration au cours de chacune des cinq dernières années, et quel en est le nombre total pour cette période?

2. Quels sont les cinq pays qui ont reçu le plus grand nombre de permis et combien dans chaque cas?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

1.	1975	1976	1977	1978	1979	Total	
	21,202	11,281	10,555	17,121	9,104	69,263	
2.	Du 10 avril * au 31 décembre 1978					1979	
	É.-U.	2,547		É.-U.		2,117	
	Jamaïque	845		Jamaïque		444	
	Hong Kong	649		Haiti		410	
	Guyane	511		Chili		395	
	Angleterre	507		Inde		364	

* Les statistiques sur les derniers pays de résidence permanente ne sont accessibles que depuis l'entrée en vigueur, le 10 avril 1978, de la nouvelle loi sur l'immigration et du Règlement qui s'y rattache.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

Question n° 197—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières a) 1977, b) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Société de développement du Cap-Breton?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en a) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, b) prêts, avances ou garanties, c) investissements, avant et après tout amortissement?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): La Société de développement du Cap-Breton m'informe que la réponse est la suivante:

	Année se terminant le 31 mars 1978		Année se terminant le 31 mars 1979	
	Houille	Division du développement industriel	Houille	Division du développement industriel
1. Recettes totales	\$ 87,941,249	\$ 4,004,769	\$ 119,831,985	\$ 4,466,136
Pertes pour l'année	11,459,526	8,493,038	12,563,739	6,455,419
2. a)	2,034,000	—	2,035,000	—
b) Prêts	—	—	—	—
Avances-fonds de roulement*	10,000,000	—	13,000,000	—
Garanties	—	—	—	—
c) Investissement au titre:				
—du capital	14,476,000	2,580,000	26,105,000	2,270,000
—des pertes d'exploitation	17,578,000	4,760,000	10,726,000	5,042,000
—des pertes reliés à l'exploitation minière des années précédentes	4,398,000	—	—	—

* Le gouvernement fournit à la division des charbonnages, au chapitre du fonds de roulement, des avances allant jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars, fondées sur ses besoins. Le montant de ces avances, confiées à la Société, fluctue pendant l'année. Les soldes inscrits sont calculés à la fin de l'année financière, soit le 31 mars, dans chaque cas.